



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 FEVRIER 2024**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoirs : 2  
Absents excusés : 3  
Absents : 2  
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-DEUX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 FEVRIER 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Florian GIBIER, Mme Marielle MERMOUD.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : RESILIATION DU BAIL DE SOUS-LOCATION LIANT LA COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE A LA SOCIETE TDF DEL2024-016**

**Rapporteur : François BARBIER**

**Vu** le bail de sous-location entre la commune des Contamines-Montjoie et la société TDF datant du 13 juillet 2017 ;

**Considérant** que ce bail de sous location avait été signé entre la Commune des Contamines-Montjoie et la Société TDF suite à la convention de location de terrains conclue entre Monsieur René Bouvier et la Commune des Contamines-Montjoie. Cette convention avait été signée pour permettre à la société TDF d'exploiter les parcelles appartenant à Monsieur Bouvier tout en laissant la gestion des relations avec la société TDF à la commune des Contamines-Montjoie.

Du fait de la résiliation de la convention de location de terrains par Monsieur René Bouvier à la commune des Contamines-Montjoie, cette dernière n'a plus la légitimité de sous louer les terrains concernés à la société TDF.

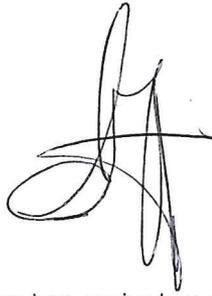
Aujourd'hui toutes les parties concernées sont d'accord pour laisser les propriétaires de la parcelle contracter directement avec la société TDF, sortant ainsi la Commune de l'équation. C'est pourquoi il convient de résilier le bail de sous-location liant la commune des Contamines-Montjoie à la société TDF.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 12</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

**Article 1 : DE RESILIER** dès que possible la présente convention de location de terrains par Monsieur René Bouvier au profit de la commune des Contamines-Montjoie.

En Mairie, le 22 février 2024  
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 22 février 2024  
Le Maire,  
François BARBIER

